

Photo AFP



Paris, le 6 juillet 2015 : Angela Merkel et François Hollande sur le perron du palais de l'Élysée.

## “Troubles sociaux”

Lucien Gauthier,  
rédacteur en chef

Les choses se précipitent : à peine a-t-il pris le temps d'imposer avec M<sup>me</sup> Merkel un plan de destruction du peuple grec, que le gouvernement Hollande s'apprête, selon le journal patronal *Les Echos*, à préparer une loi Macron II. L'Union européenne et tous les gouvernements sont en crise. Mais ils doivent tous poursuivre la spirale infernale de destruction des droits et garanties des travailleurs, au compte du capital financier. L'un des éminents représentants de celui-ci, Olivier Blanchard, directeur des études au FMI, s'alarme : « Si vous combinez une faible croissance potentielle avec l'accroissement en cours des inégalités, c'est la recette de troubles sociaux, politiques et budgétaires, et cela pourrait avoir des conséquences terribles. »

Oui, c'est bien la question. Non pas celle de « troubles sociaux », comme le dit cet expert, mais celle du mouvement des travailleurs et de leurs organisations pour mettre un coup d'arrêt à cette politique destructrice, en France et dans toute l'Europe. Préparer et se préparer à ce mouvement, c'est organiser le débat et l'action commune de milliers et de milliers de travailleurs, de militants, d'élus et de démocrates, pour aider ce mouvement à se constituer et infliger une défaite à ce gouvernement. Depuis sa fondation en 1958 par Pierre Lambert, notre journal a toujours été une tribune libre de la lutte des classes et a pour devise : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Ces formules, inscrites en « une » d'*Informations ouvrières* par Pierre Lambert, ont une actualité encore plus grande. *Informations ouvrières* continuera à publier ses tribunes, dans lesquelles des militants ouvriers d'origines diverses contribuent au débat et à l'action commune. Abonnez-vous à *Informations ouvrières* ! Soutenez financièrement votre journal !

# Grèce : un diktat imposé par “Merkhollande”

A l'Assemblée nationale, le 15 juillet, les députés ont approuvé « l'accord » honteux qui a été imposé au peuple grec par François Hollande et Angela Merkel main dans la main.

Yan Legoff

L'accord inique imposé à la Grèce par l'Union européenne, le 13 juillet, ne peut que provoquer l'indignation parmi les travailleurs et militants. L'Union européenne a montré son vrai visage, celui de courroie de transmission des intérêts les plus brutaux du capital financier, bafouant toute démocratie, plongeant sciemment des populations entières dans une misère absolue.

Mais c'est qui, l'Union européenne ? Ce sont des gouvernements, c'est Hollande, c'est Merkel. Oui, c'est « Merkhollande » ! « L'accord de lundi matin (13 juillet) a été obtenu parce que la France et l'Allemagne ont travaillé ensemble », a confirmé Manuel Valls à l'Assemblée nationale, le 15 juillet. Il insiste : « Avec le président de la République, notre pays a su faire entendre sa voix, peser de tout son poids. » Il en est fier !

A la suite de ces déclarations, 412 députés ont voté pour l'accord de Bruxelles, 69 contre, et 49 se sont abstenus.

### APRÈS AVOIR APPLAUDI VALLS UNE SEMAINE PLUS TÔT...

Les députés du PS (sauf deux chevènementistes affiliés au groupe) se sont quasiment tous rangés derrière Hollande pour approuver l'austérité meurtrière imposée au peuple grec, les « frondeurs » ayant fondu comme neige au soleil (seuls neuf se sont abstenus, aucun n'a voté contre).

De même, les radicaux de gauche ont voté pour, tout en dénonçant que la Grèce soit « presque

transformée en Etat vassal, en protectorat soumis à un contrôle extérieur et assujettie aux décisions de ses créanciers » !

La droite a littéralement explosé : les votes des députés LR se sont scindés en 93 pour, 41 contre et 35 abstentions.

Les députés du PCF ont voté contre, après avoir applaudi Manuel Valls une semaine plus tôt exactement, ayant vu en François Hollande et son Premier ministre la possibilité de « faire entendre une autre voix en Europe, une voix claire et forte pour rompre avec la logique folle de l'orthodoxie financière » (voir notre précédent numéro).

### A Bruxelles comme à Paris, le gouvernement Hollande est au service des patrons.

#### CAMOUFLAGE

On a vu ce qu'il en a été : c'est le gouvernement Hollande lui-même qui a rédigé l'accord honteux de Bruxelles (voir ci-contre). Le porte-parole des députés PCF, André Chassaigne, fait mine de l'ignorer : « Notre ami Alexis Tsipras, le Premier ministre grec, a (...) dû accepter l'accord, tout simplement parce que l'Allemagne, la BCE et le FMI ne lui ont pas laissé d'autre choix ! »

L'Allemagne, et pas François Hollande ?

Le seul reproche que le député du PCF adresse à Hollande, c'est d'avoir « pour le moins manqué de fermeté pour marquer sa différence sur le fond ». Hollande le gentil, mais un peu mou ? Le prétendre, c'est un camouflage pour tenter de protéger le gouvernement Hollande ! Ce gouvernement, le même jour, répondant aux recommandations du FMI, a annoncé, par la voix du ministre Emmanuel Macron, le lancement prochain d'un projet de loi « Macron II » pour « réformer davantage le droit du travail » (selon *Les Echos*, voir en page 3).

A Bruxelles comme à Paris, le gouvernement Hollande est au service des patrons. ■

### Des hauts fonctionnaires français envoyés par Bercy ont rédigé “l'accord”

L'accord imposé à la Grèce lors d'un sommet européen, le lundi 13 juillet, ne tombe pas du ciel, et y voir la marque exclusive d'Angela Merkel est contraire aux faits, publiquement révélés.

Cet « accord » se base en réalité sur un document de treize pages, qui a été rédigé les jours précédents par des hauts fonctionnaires français du ministère des Finances, envoyés par François Hollande auprès de la délégation grecque à Bruxelles. Parmi d'autres journaux, *Le Figaro* (13 juillet) raconte : « Bercy confirme que des experts du Trésor, sous la houlette de leur directeur, Bruno Bézard, se relaient en permanence à Bruxelles auprès des Grecs (...). Jeudi 9 juillet, Tsipras reçoit la copie gréco-française et la valide (...). A 22 heures, un courriel part enfin du palais Maximou (siège du Premier ministre grec – NDLR) vers le président de l'Eurogroupe (...). Il contient treize pages d'économies budgétaires, reprenant largement celles de la Commission du 25 juin. Soit la potion refusée par les Grecs au référendum (du 5 juillet – NDLR). »

# Quand un directeur des études au FMI exprime ses doutes

Olivier Blanchard est conseiller économique et directeur des études au FMI. Le 9 juillet, il tenait une conférence de presse au siège du FMI, à Washington, sur l'actualisation des « perspectives de l'économie mondiale ».

Le titre du communiqué de presse qui en est sorti (« Croissance plus lente dans les pays émergents, accélération progressive dans les pays avancés ») est trompeur, tout comme le débit morne et bureaucratique de l'allocation de Blanchard. Son contenu, en revanche, donne un tableau saisissant de l'économie mondiale — et de sa crise profonde, historique — vue par le FMI, et des exigences qui en découlent, selon le point de vue du capital financier.

Blanchard a commencé, bien évidemment, par la situation en Grèce, en saluant « l'accord », qui se dessinait alors à Bruxelles. Mais il a immédiatement ajouté cet avertissement : « Le monde d'après-crise est un monde de dettes élevées, et il ne faut pas grand-chose pour que cette dynamique tourne mal. Nous l'avons vu dans le cas de la Grèce, mais aussi dans d'autres endroits. Je pense que nous devons nous préparer à voir d'autres épisodes de la sorte, dans lesquels la dynamique d'un pays,

**“Ce qui s'est passé en Grèce peut n'être qu'un avertissement, d'autres événements pourraient arriver”**

d'une institution financière, d'une entreprise tourne mal. Ce qui s'est passé en Grèce peut n'être qu'un avertissement, d'autres événements pourraient arriver. »

Puis il a conclu son allocution par l'exposé de « trois questions », posées, selon lui, pour la période à venir par l'économie mondiale dans son ensemble :

« La première des questions qui se pose à de nombreuses économies est l'héritage de la crise, je pense

en particulier au surendettement, et je ne pense pas seulement à des Etats, mais aussi aux entreprises, aux ménages. »

Il s'alarme ensuite du risque de « troubles sociaux » : « La deuxième question concerne la croissance potentielle. Il s'agit de savoir si les économies avancées peuvent croître de manière significative à moyen terme. Nous observons dans nombre d'économies avancées une très faible croissance potentielle. Cela est dû au vieillissement de la population, et nous le comprenons bien, mais aussi à un ralentissement dans la croissance de la productivité globale des facteurs, qui est plus mystérieuse, mais qui semble affecter de nombreux pays avancés d'une manière assez forte. Nous avons devant nous un défi : si vous combinez une faible croissance potentielle avec l'accroissement en cours des inégalités, c'est la recette de troubles sociaux, politiques et budgétaires, et cela pourrait avoir des conséquences terribles. »

Puis il s'inquiète de la difficulté à mettre en œuvre les « contre-réformes » :

« Le défi, c'est aussi de savoir quelles réformes structurelles choisir, de les faire avancer politiquement, car beaucoup de ces réformes sont difficiles à faire adopter et à appliquer, mais c'est clairement un défi pour de nombreuses économies développées. »

La troisième question, c'est le ralentissement des écono-

mies émergentes. Il est frappant de constater que, durant les cinq dernières années, nous avons révisé à la baisse le taux de croissance de l'Amérique latine. Cela signifie, je pense, que la période de croissance élevée que ces économies avaient connue était largement due au niveau élevé du prix des matières premières dont la plupart de ces pays ont bénéficié, et aussi, à des conditions financières arrangeantes au niveau international. Cela ne durera pas probablement. »

Son analyse de la situation économique l'amène à écrire : « Pour conclure, je dirai : ne vous concentrez pas trop sur les événements en Grèce et sur les aléas boursiers en Chine. Cela compte, mais ce sont des épiphénomènes dans le tableau d'ensemble. Ce qui est important, c'est la croissance modérée. Nous avons besoin de réformes, pour pousser la demande dans certains pays, et pour pousser l'offre, dans la plupart des autres. » ■



Photo AFP

## Le FMI attend du gouvernement Hollande “des réformes de grande ampleur du marché du travail”

Dans son rapport sur la France, qui a été rendu public le 10 juillet, le Fonds monétaire international (FMI) donne acte au gouvernement Hollande d'avoir engagé certaines réformes, comme le pacte de responsabilité, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la loi Macron, la loi Rebsamen. Mais dans leurs recommandations, les directeurs du FMI estiment qu'il faut davantage s'attaquer au Code du travail, et ils appellent à « des réformes de grande ampleur du marché du travail ».

Considérant que « les augmentations salariales ont réduit les marges de profit sur une longue période », il faut, disent-ils, « donner une plus grande flexibilité aux accords d'entreprises dans

la fixation du temps de travail et des salaires ». Le gouvernement a répondu au FMI qu'il « avait mis en place un groupe de travail pour faire des propositions pour accroître la flexibilité au niveau des entreprises ».

Il s'agit de la commission Combexelle, qui doit rendre un rapport en septembre.

Il faut aussi, dit le FMI, « réformer le salaire minimum », « renforcer les incitations à la recherche d'emploi pour les bénéficiaires de l'assurance chômage », notamment en « augmentant la durée d'activité nécessaire à l'ouverture des droits » et en « introduisant une dégressivité des allocations » (c'est-à-dire leur diminution progressive).

Le FMI recommande également « d'augmenter l'âge légal de la retraite à 65 ans ». ■



Photo AFP

## “Macron veut réformer davantage le droit du travail” (Les Echos)

Après la loi Macron I, voici venir la loi Macron II. Quelques jours après que le FMI a fait connaître ses recommandations à la France, le ministre annonce qu'il « veut réformer davantage le droit du travail », titre le journal patronal Les Echos (16 juillet). « Nous devons aller plus loin », a lancé Macron, le 15 juillet, dans un point de presse. « Nous devons identifier ce qui empêche la France de prendre le train de l'innovation et de la mondialisation. » Selon Les Echos, « ce deuxième train de réformes pourrait être tout aussi dense que le précédent ». Et d'avertir : « Le débat sur la future loi risque d'être tout aussi explosif que celui sur le texte actuel. » Le nouveau projet, selon le ministre, ne sera pas prêt avant « la fin de l'année ou le début de la suivante ».

### ÉDITORIAL

**« Vous voyez, là, sur l'Acropole... Ce n'est pas une banque, c'est le Parthénon »**  
(Une électrique grecque, le jour du référendum)

Marie-Edmonde Brunet

Membre du bureau national du POI

**M**ai 2005, juillet 2015 : deux référendums, deux dénis de démocratie, deux violentes agressions contre les citoyens perpétrées par des gouvernements qui, au nom de l'Europe de la finance, du profit, de l'exploitation, exigent de la population qu'elle se mette à genoux.

Le remboursement d'une « dette » qui ne fait qu'alimenter les banques et jeter les travailleurs, les jeunes et les retraités dans le désespoir nous renvoie à nos cours d'histoire et à la situation millénaire de métayers, paysans sans terre, éternellement redevables à l'égard de leurs propriétaires usuriers.

Mais nos cours nous ont aussi appris que la veille de la prise de la Bastille, Louis XVI notait sur son journal : « Rien à signaler. »

Informations ouvrières publie depuis deux semaines des « cahiers » montrant comment, à la Libération, les travailleurs ont conquis par leur lutte de classe des droits inaliénables. Il est stupéfiant, soixante-dix ans plus tard, de constater l'acharnement que le gouvernement Hollande-Valls met à détruire ces droits les uns après les autres : lois Touraine, Macron, NOTRe, Rebsamen, « réforme » de l'Education nationale, adoptées dans la précipitation.

Et pourtant, cela ne suffit pas aux directeurs du FMI qui, dans une note adressée au gouvernement français, « saluent la réduction des charges pesant sur le travail et les récentes mesures pour réduire l'incertitude des procédures de licenciement », mais « recommandent d'autoriser une plus grande flexibilité dans les accords d'entreprise pour fixer la durée du travail et les salaires, et de réformer le salaire minimum ». Autrement dit, il faut frapper toujours plus fort.

En Grèce, au mépris le plus total du mandat, le Premier ministre se sépare de ses ministres « hésitants », en désaccord avec l'acceptation des mesures imposées par Bruxelles. En France, Hollande et Valls recourent de manière quasiment systématique à l'article 49-3, au cas où le Parlement, pourtant croupion, aurait des velléités d'opposition.

La trahison du mandat est décidément le seul mode de gouvernement qui convienne à la troïka.

Le POI s'est précisément constitué contre les diktats de la finance mondiale et des institutions européennes, et se bat depuis son congrès de fondation pour la défense pied à pied des seuls intérêts de sa classe.

Il continue à proposer, comme il l'a fait le 6 juin dernier lors de la conférence-débat organisée par Informations ouvrières, aux travailleurs, jeunes, retraités, militants, révoltés devant la barbarie où nous mènent le capitalisme et ses valets, de se regrouper pour mettre un terme à cette violence.

N'en déplaise au FMI, à la Banque centrale européenne, à l'Union européenne, Merkel, Hollande et consorts, pas plus que le Parthénon la démocratie n'est à vendre.

Chaque semaine, lisez

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Abonnez-vous!



## Chronique POLITIQUE

Marc Gauquelin

# A propos de la Grèce, un débat nécessaire parmi les militants ouvriers

Inutile de nous livrer dans ce journal, comme le fait toute la presse, à des pronostics hasardeux sur la suite des événements qui vont se produire en Grèce après le vote par la Vouli (le Parlement grec) du plan meurtrier imposé par l'Union européenne (avec la collaboration de tous les gouvernements de la zone euro), après le remaniement du gouvernement Tsipras et la réouverture des banques... ; ou même de tenter de se rassurer, de loin et à bon compte, avec des affirmations du type « rien n'est joué »...

C'est la vie qui dira, comment et au prix de quels combats difficiles (dont notre journal s'évertuera à rendre compte le plus précisément possible), la classe ouvrière et le peuple grecs réussiront à s'extraire du piège dans lequel Syriza — en qui ils avaient voulu placer leurs espoirs — les a enfermés.

L'élaboration d'une politique authentiquement ouvrière nous fait obligation de chercher à dégager, pour les soumettre à la discussion de l'avant-garde à laquelle ce journal s'adresse, les leçons essentielles de ce qui vient de se passer en Grèce. Des leçons qui doivent ordonner la construction des solides points d'appui politiques qu'appellent les combats qui s'annoncent dans notre propre pays.

Il faut, pour cela, commencer par dire clairement les choses : la Grèce n'est pas la caricature qu'ici et là on en a fait. Sa dette phénoménale a une origine bien précise, qui n'a rien à voir avec le caractère dépensier ou insouciant d'un peuple méditerranéen. L'endettement massif de la Grèce a été décidé et organisé par l'Union européenne et les fonds financiers dont les institutions de Bruxelles sont les instruments.

Lorsque la Grèce entre, en 2001, dans la zone euro, sur la base de comptes truqués que Goldman Sachs l'a aidée à « présenter », personne à Bruxelles n'ignore l'état de l'économie du pays, sa faiblesse et, dans certains domaines, son arriération.

Mais il faut, coûte que coûte, ouvrir de force aux grands groupes industriels — notamment allemands (dix ans après la réunification et le formidable endettement de l'Allemagne) — les nouveaux marchés dont ils ont besoin pour affronter la concurrence mondiale.

L'entrée de la Grèce dans la zone euro a ouvert brusquement — comme ce fut le cas pour l'Espagne, le Portugal... et aussi l'Italie et la France — de formidables facilités d'endettement public et privé.

Avec la complicité de la vieille oligarchie, des trusts comme Siemens, Rheinmetall, etc., se sont taillé des marchés à leurs mesures, dans les services publics comme dans l'armement. La suite, tout le monde la connaît : l'ampleur monstrueuse de la dette publique et privée, reposant sur un pays pratiquement dépourvu d'industrie et dont l'agriculture a eu le temps d'être largement désorganisée par les directives européennes, a provoqué la panique.

### LA GRÈCE N'EST PAS UN CAS PARTICULIER

« Quelles conséquences aurait un effondrement du système bancaire grec sur tout le système bancaire européen ? », s'interrogent docement les grands de ce monde. Aucune, affirment-ils sans rire, eux qui se sont étripés à Bruxelles pendant près d'une semaine pour décider ce que chaque Etat devait s'engager à faire payer à son peuple pour garantir le sauvetage des banques et de tout le système financier.

Non, la Grèce ne représente pas un cas particulier en Europe ; si elle représente le maillon le plus faible de toute la chaîne, elle est un maillon d'une seule et même chaîne. C'est un premier pan de tout l'édifice politique européen à s'effondrer sous les coups de la crise du système mondial dominé par le capital financier (voir page 3).

Bref, ce qui se passe aujourd'hui en Grèce, la panique qui saisit les chefs d'Etat européens devant le gouffre qui s'ouvre sous leurs pieds, parle à tous les peuples d'Europe de leur propre avenir.

Personne ne se fait la moindre illusion sur le plan adopté, qui est censé sauver la Grèce de la faillite et

l'Union européenne de la dislocation. C'est le « talon de fer » du capital qui impose sa loi.

La déréglementation générale du travail, la privatisation de tous les services publics, la destruction des systèmes de santé et d'instruction... sont les conditions de la survie d'un système exclusivement attaché à garantir les profits des grands groupes capitalistes et le sauvetage des banques.

Le sort réservé au peuple grec n'a qu'une fonction : servir d'avertissement à tous les peuples d'Europe pour les terroriser.

### “DÉMOCRATISER” LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Ce qui est en train de se passer interpelle les travailleurs et les militants dans toute l'Europe. Peut-on tirer une autre conclusion de ces événements qu'il ne peut pas y avoir d'« aménagement » ou de « démocratisation » des institutions de l'Union européenne ? Le « large front » qui devait se constituer en Europe derrière Syriza pour « infléchir » la construction européenne, « réformer » la BCE, ne vient-il pas de se révéler pour ce qu'il est, l'instrument qui devait accompagner et donner des lettres de noblesse à la capitulation de ses initiateurs ?

La stratégie de la « gauche radicale » est devenue un sujet de réflexion et de discussion entre militants

ouvriers de tout le continent. Cette stratégie a consisté à empêcher — au nom d'une campagne politique générale pour que l'Europe « retourne » à ses prétendues origines et avec le soutien de toute la « gauche » européenne — que s'organise le choc entre les travailleurs appuyés sur leurs syndicats, soutenus par la population, avec la Banque centrale de Grèce, avec les principales banques du pays qui organisaient méthodiquement l'évasion de capitaux vers Londres et Francfort.

Une des premières leçons qui se dégage de ce tournant majeur de toute la situation européenne n'est

pas éloignée des questions qui prennent chaque jour, dans notre pays, à la veille de la « rentrée sociale », une acuité nouvelle. Ce serait, en effet, une erreur d'ignorer la perméabilité qui s'est manifestée à différents niveaux des directions du mouvement ouvrier pour les thèses de la « gauche européenne » et ses conséquences pour le combat pratique dans la lutte des classes.

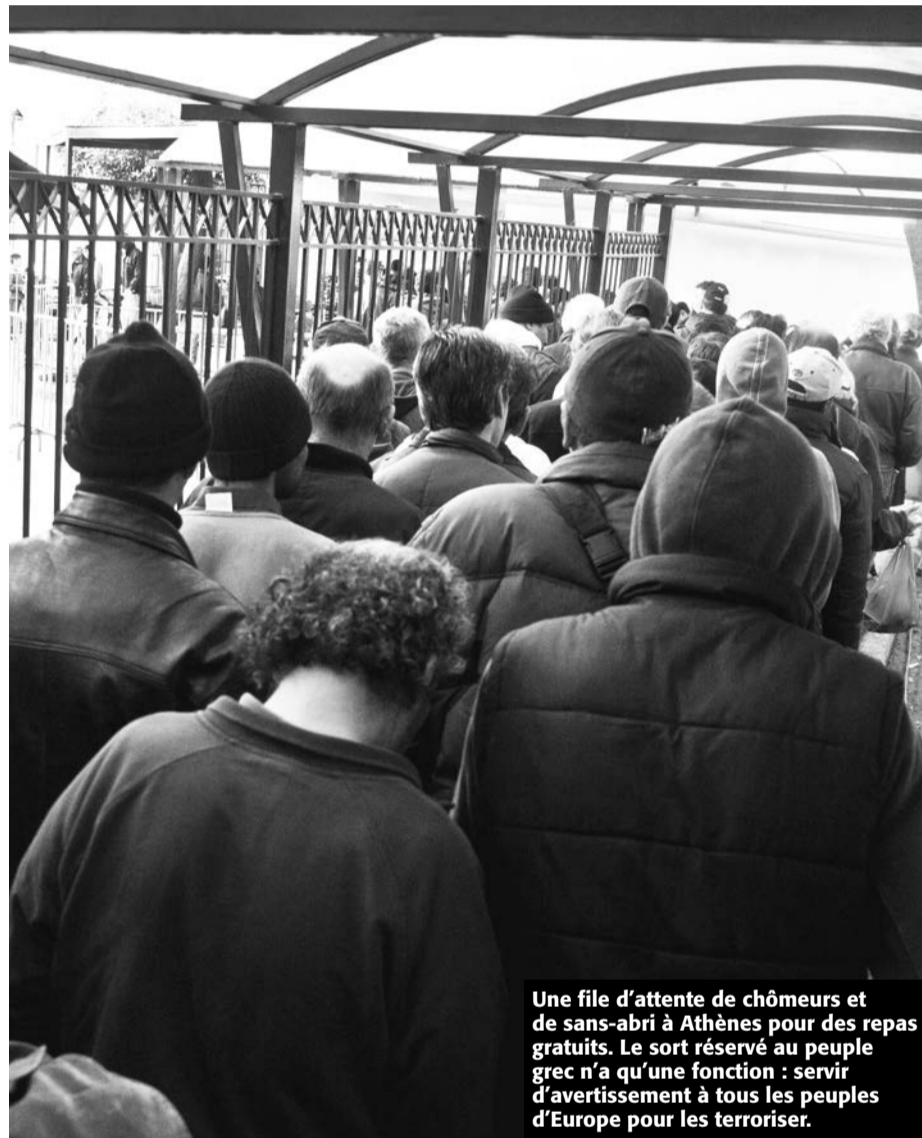
### UN “MAILLON” ESSENTIEL

Toute la politique de rupture avec le capital financier et son instrument que représente l'Union européenne — une rupture qui est une question de vie ou de mort pour la classe ouvrière — ne se concentre-t-elle pas (si les leçons de Grèce peuvent nous servir) dans l'aide à la « fabrication » du maillon par lequel la classe ouvrière pourra saisir entre ses mains toute la chaîne des mesures qu'exigera le déploiement jusqu'à son terme du mouvement qui la porte à affronter le gouvernement et sa feuille de route européenne ?

La question de la « rupture », et donc du combat véritable pour le socialisme, ne se concentre-t-elle pas dans la capacité que les militants ouvriers, conscients de leurs responsabilités, seront capables de se donner pour aider concrètement leur classe à imposer ses revendications, réaliser l'unité de ses organisations et conserver la maîtrise de son mouvement ?

Les leçons que nous pouvons tirer du combat du peuple grec ne nous ramènent-elles pas à la nécessité impérieuse de la construction de cet « appareil politique de la lutte » dont il a été fortement question lors de l'assemblée-débat organisée le 6 juin par notre journal ?

Voilà ce dont *Informations ouvrières* invite tous ses lecteurs à débattre librement.



Une file d'attente de chômeurs et de sans-abri à Athènes pour des repas gratuits. Le sort réservé au peuple grec n'a qu'une fonction : servir d'avertissement à tous les peuples d'Europe pour les terroriser.

Photo AFP

87, rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 Paris  
Tél. : 01 48 01 85 85

**POI PARTI OUVRIER  
INDÉPENDANT**

Jeudi 9 juillet 2015  
E-mail : poi@fr.oleane.com  
Internet : www.parti-ouvrier-independent.fr

## SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE GREC !

- Mercredi 8 juillet, trois jours après que le peuple grec a dit « non » au programme meurtrier de l'Union européenne qui l'étrangle depuis cinq ans, l'UE, appuyée par tous les gouvernements de la zone euro, a lancé un ultimatum au gouvernement grec et fixé son expiration à minuit !
- Ce même mercredi 8 juillet, Manuel Valls jure devant l'Assemblée nationale qu'il fera tout pour que la Grèce reste dans la zone euro et qu'il engagera, en conséquence, toutes ses forces — avec le soutien des forces de gauche présentes dans l'hémicycle — pour « convaincre » le gouvernement grec de se soumettre à cet ultimatum.
- Jeudi 9 juillet, en remerciement de l'aide que Hollande-Valls venait d'apporter à la tentative d'étranglement de la Grèce, la justice européenne condamne la France pour « aide illégale » à la SNCM et apporte au gouvernement français l'argument massue dont il avait besoin pour justifier la liquidation de la SNCM, le licenciement des 800 marins et sédentaires qui combattent avec leurs syndicats depuis des mois pour la défense de leurs emplois.

La solidarité avec le peuple grec, c'est le combat contre notre propre gouvernement !

- Nous signataires, comme le peuple grec, nous nous prononçons :
- contre les négociations sans fin qui cherchent à étrangler le peuple grec ;
- pour l'annulation de la « dette » grecque et pour la rupture avec l'Union européenne ;
- pour le respect de la souveraineté du peuple grec ;
- pour en finir avec la cure d'austérité exigée par l'Union européenne et la troïka contre les travailleurs et le peuple grecs ;

Nous condamnons sans réserve la position du gouvernement Hollande-Valls.

Soutenir le peuple grec, c'est tout faire pour rassembler les travailleurs, dans l'unité de leurs organisations, pour faire reculer notre propre gouvernement sur la loi Macron, le pacte de responsabilité, et toutes les contre-réformes qu'il a engagées contre le peuple et les travailleurs en France.

## Solidarité totale avec le peuple grec !

Nom, prénom	Adresse	Tél. E-mail	Signature	Je verse

# TRIBUNE de discussion



## LE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE-DÉBAT DU 6 JUIN

à l'initiative d'"Informations ouvrières"  
est disponible

Prix de vente 3 euros.

Contactez l'administration d'"Informations ouvrières"  
email : [administration@fr.oleane.com](mailto:administration@fr.oleane.com)

### Après l'assemblée-débat du 6 juin

### Poursuite de l'échange politique entre militants du XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Conformément à la « feuille de route » suivie après l'assemblée-débat nationale du 6 juin, des assemblées locales se sont tenues et se tiennent. Dans l'une d'elles, à Paris 13<sup>e</sup>, participaient, entre autres, des syndicalistes hospitaliers qui, après une âpre lutte, venaient d'infliger une défaite à Martin Hirsch. Celui-ci, missionné par Touraine, osait prétendre aggraver encore les conditions de travail des personnels (conditions qui indignent déjà les patients).

La discussion politique a porté sur le sort de la fonction publique, notamment. Deux participants ont décidé de la prolonger dans les colonnes du journal, afin qu'il progresse dans la voie de la libre confrontation entre combattants du mouvement ouvrier.

## Renouer avec notre histoire, avec la Commune de Paris

### ■ Farid Kolli

**L**idée d'une structure administrative pour gérer les affaires du roi sur tout le territoire et ainsi asseoir un peu plus son pouvoir sur les seigneurs naît au Moyen Age. Héritage de l'Empire romain, ce n'est pas encore la fonction publique comme on l'entend aujourd'hui.

La fonction publique évolue depuis plusieurs siècles, elle fait partie de notre vie quotidienne ; aujourd'hui, on parle de service public. Malheureusement, cela fait pratiquement vingt ans que les gouvernements successifs s'emploient à détruire consciemment ce qui facilite la vie des Français chaque jour, EDF, GDF, La Poste, France Télécom, Lyonnaise des Eaux et toutes les banques que l'on a privatisées, comme le Crédit lyonnais « LCL », la liste est longue.

« Privatisation », le mot magique dans la bouche de nos dirigeants politiques, n'est pas la solution miracle pour rembourser la dette publique que vous avez créée et laissé filer depuis quarante ans ! Pis, vous détruisez un outil formidable !

Une fois la France privatisée, soldée, qui s'occupera des missions de service public ?

Qui ira déposer le courrier, remettre le courant coupé aux personnes les plus isolées ?

Les sociétés privées ? Peut-être, mais à quel prix ?

La rentabilité, la compétitivité, l'efficacité, tous ces mots sont-ils compatibles avec l'idée même d'un service public comme les hôpitaux publics ?

Imaginer qu'aujourd'hui, en France, on meurt parce que l'on restructure les territoires de soins ! On n'agit pas au bénéfice des patients comme on veut le faire croire, mais bien plutôt au profit des consortiums privés !

On ferme des urgences, des maternités à tour de bras, on va fermer deux grands hôpitaux, Bichat et Beaujon, à Paris, pour n'en faire qu'un de moindre capacité, comparée à celles des deux sites réunis. Mieux gérer, ne pas dépenser l'argent public n'importe comment, oui !

Mais subir la loi du marché au profit de conglomerats nébuleux, non !

Certes, un outil doit être rénové, affûté, aiguisé pour être efficace, et la fonction publique ne déroge pas à cette règle.

Mais nous sommes devant un choix de société majeur, le service public est un formidable régulateur sociétal, que ce soit pour l'emploi ou pour les Français de condition modeste.

Que voulons-nous ?

Une France unie ou une France de castes où seuls les Français aisés peuvent s'en sortir ?

N'oublions pas que les acquis sociaux ne sont pas tombés du ciel, des milliers de Français et d'enfants d'immigrés ont sacrifié leur vie pour cela !

Ce n'est pas le match retour promis Sarkozy/Hollande arbitré par la dynastie Le Pen (le père, la fille, le gendre, la petite-fille...) qui va nous rassurer.

Les Français n'en veulent pas !

Au pire, c'est le retour de Vichy, au mieux, c'est la continuité d'une politique sadique qui nous ronge lentement !

Le cas grec est le parfait exemple de ce que nous proposons Hollande ou Sarkozy pour leur prochain quinquennat, dans le fond et la forme des réformes

que l'on veut imposer au peuple grec.

M<sup>me</sup> Lagarde (FMI) réclame 1,6 « petit » milliard, les Grecs disent qu'ils ne peuvent pas rembourser ; les ministres de la zone euro disent : on vous prête des milliards, mais faites des réformes, encore et encore. Exemple de réforme : supprimer les aides complémentaires pour les plus petites retraites.

Ce ne sont pas des réformes justes. Où sont passés les milliardaires grecs ?

Des réformes comme celles-là, voilà ce que nous proposons Sarkozy-Hollande ; quant aux Le Pen, le programme c'est : comment faire fructifier notre patrimoine tout en détruisant ce qui fait la richesse et l'histoire de notre pays, « le multiculturalisme » !

Si tous ces gens étaient dignes de confiance... Seulement, ce n'est pas le cas !

Hollande, président « normal », non ! Sarkozy lavé de tout soupçon ? J'en doute ! Les Le Pen et leurs déboires politico-familiaux, affligeants, et s'il n'y avait que cela...

Personne n'est parfait, mais là, on touche le fond, et ils continuent de creuser, car ils pensent que nous sommes réellement stupides !

Notre gauche n'est pas en reste, nous sommes trop divisés !

Il faut que nous repérions la lumière du phare et que nous nous dirigeons tous dans cette direction. Cette lumière est quelque part dans notre histoire. Certes, nous ne sommes plus en 1871, époque de la Commune de Paris, mais retrouvons l'énergie de nos ancêtres, construisons, si possible, un avenir sur la base d'une révolution pacifique, comme l'ont fait d'autres pays. ■

## De quel journal avons-nous besoin ?

### ■ Michel Sérac

**L**expression « lanceur d'alerte » trouve sa traduction dans la classe ouvrière. Nos camarades des hôpitaux, des écoles, de la fonction publique en général, de la Sécurité sociale, qui résistent aux attaques incessantes des gouvernements, sont les meilleures vigies des *intérêts généraux* des classes travailleuses. Leurs métiers sont fondés sur le principe qui est l'essence de la démocratie : l'égalité des droits. Si l'on veut bien comparer l'article du camarade Kolli, syndicaliste à l'AP-HP, avec celui du Dr Hussein, pédiatre hospitalier à Poitiers (IO, n° 359), on vérifiera que, hors d'une lutte de classe acharnée, comme celle qui a fait plier et reculer Hirsch à Paris, les terribles ravages de la santé publique en Grèce menacent tous les peuples d'Europe placés sous le joug du capital et de l'Union européenne. Déjà, la fermeture de 20 % des maternités, dit le Dr Hussein, entre

**«Le mouvement ouvrier est aujourd'hui habité d'une grave question : la prétendue gauche a servi le régime durant dix-huit ans, dont huit avec des ministres PCF. Elle a été, elle est félicitée... par les patrons»**

1998 et 2003, fait dégringoler la France du 6<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> rang des taux de mortalité néonatale ! Ces années sont celles des ministres Aubry et Kouchner, du gouvernement « gauche plurielle »...

C'est bien « ce qui fait partie de notre vie quotidienne », comme dit le camarade Kolli, ce que nous considérons, et des générations avant nous, *comme garanti à tous par la loi*, qui est agressé sans pitié... par l'Etat et ses gouvernements. Voilà bien le paradoxe : depuis 1789, les démocrates considèrent que « la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse », et que toutes les fonctions publiques sont au service de ce principe, des impôts à l'école, des communes aux hôpitaux. Le Code du travail, la Sécurité sociale reposent sur des lois et règlements, renforcés depuis 1945. Mais les castes politiques qui se sont emparées de l'Etat depuis 1958, les partis démocratiques qui se sont ralliés au régime, rués sur ses mangeoires et privilèges, ont créé un Etat-démolisseur, un Etat-escroc, un Etat-vandale. Le profond mépris des électeurs, de la partie la plus éclairée des classes populaires, vient de leur conscience que tous ces godillots de l'Élysée, serviteurs d'un monarque élu, tournent le dos à ceux qu'ils sont censés représenter, et vont

chercher leurs instructions près de l'infime minorité des cercles du capital financier.

L'exemple de l'école vaut celui des hôpitaux. Fondée brièvement par les communards (1871), l'école républicaine gratuite — dont la *qualité d'instruction* reposa durant cent années sur la formation rigoureuse des instituteurs, détruite par notre régime, nommément Jospin — provient d'un accord progressiste entre le prolétariat et la partie radicale de la bourgeoisie. Et cette école égalitaire, nous la voyons disloquée, dénaturée, rendue aux différences locales, aux pouvoirs locaux, par les ministres Peillon, puis Val-

laud-Belkacem, à la grande joie du clergé catholique !

Là encore, les luttes du corps enseignant, uni, comme les hospitaliers, avec ses syndicats, se mènent au compte de toute la classe ouvrière, de son droit à la santé, du droit au savoir de ses enfants. Comment aider ces luttes de classe à converger, à s'unifier, contre un régime étatique ennemi et de la démocratie, et des droits des salariés, et, tranchons le mot,

de la civilisation ?

Le mouvement ouvrier est aujourd'hui habité d'une grave question : la prétendue gauche a servi le régime durant dix-huit ans, dont huit avec des ministres PCF. Elle a été, elle est félicitée... par les patrons, comme champion des privatisations, de France Télécom à la SNCF.

Il y a désormais urgence : les régressions et les destructions sont là. Dans sa lutte de défense, dont les intérêts se confondent avec ceux de la société, comment la classe ouvrière peut-elle être « éclairée » ? Comment lutter solidairement pour un gouvernement au service de la majorité travailleuse, rétablissant l'égalité des droits et les conquêtes ouvrières, centralisant le crédit, pour le mettre au service de la production, en l'arrachant à la spéculation ?

Ce « phare », c'est d'abord un journal indépendant, un lanceur d'alerte prolétarien, un creuset des convictions communes à toute une classe, pour son émancipation. C'est en effet, nous sommes d'accord, l'adaptation, au XXI<sup>e</sup> siècle, de l'esprit révolutionnaire de la Commune de 1871.

C'est là, pour les combattants réunis le 6 juin, le chantier du nouvel *Informations ouvrières*, d'ici à janvier 2016. ■

### POST-SCRIPTUM

Alors que nous écrivions ces articles, les événements se précipitaient en Grèce. A peine ce peuple avait-il exercé son droit souverain de rejeter la dictature de l'Union européenne et du FMI que cette volonté était niée par son gouvernement. Le non français a été bafoué en quelques jours, le non grec en une nuit. Quelle autre preuve faut-il que les classes ouvrières européennes, en matière de démocratie, ne peuvent s'en remettre qu'à elles-mêmes, et qu'il faut travailler au regroupement de nos forces, en France et en Europe, sur la base des seuls intérêts de la classe travailleuse ?



## “Ce qui se passe en Grèce doit nous alerter”

■ Compte rendu d'une assemblée-débat, le 4 juillet, à Lyon

**T**rente-neuf participants, militants de la CGT, de FO, des usines de la chimie, de la métallurgie, des hôpitaux, de la territoriale, des Transports en commun lyonnais (TCL), de La Poste, de la Croix-Rouge, de la Compagnie nationale du Rhône, de l'enseignement primaire et secondaire, de la Sécurité sociale, étaient présents à l'assemblée-débat à l'initiative du journal *Informations ouvrières*, ce 4 juillet à Lyon.

Parmi eux, plusieurs de ceux qui avaient participé à l'assemblée du 6 juin à Paris, adhérents ou non du POI, ont fait état des discussions menées et ont poursuivi la discussion initiée, à savoir : « *Comment bloquer les coups de gouvernement Hollande-Valls-Macron ?* »

Un échange très fourni s'est ensuivi, dont voici quelques échos.

— Dans la chimie, des licenciements sont prévus à Carbone Savoie : la maison mère Rio Tinto veut notamment liquider l'usine de Vénissieux ; le combat est engagé avec une prise de position des syndicats des usines concernées, à Vénissieux et en Savoie, exigeant le maintien de tous les sites, de tous les emplois. Le patronat s'appuie sur la loi Macron pour avancer. Les délégués des syndicats sont allés voir les élus politiques.

M<sup>me</sup> le maire de Vénissieux leur a demandé de rejoindre le comité constitué à son initiative « pour l'emploi à Vénissieux ». Pour l'emploi à Vénissieux ? Certes... Mais, comme l'a fait remarquer un camarade dans la discussion, « la ville a déjà perdu au moins 20 000 emplois industriels... » ! Alors, n'y aurait-il pas mieux à faire ? Doit-on laisser les gars se débrouiller boîte par boîte ? La question de la préparation de l'unité des unions locales FO et CGT de Vénissieux appelant tous les syndicats des usines de la ville à envoyer leurs délégués à une assemblée générale des délégués FO et CGT de la commune n'est-elle pas posée ?

— Dans les hôpitaux, un camarade intervient en redonnant l'importance de la grève à l'AP-HP, où les personnels, avec leurs syndicats, dans l'unité, par la grève, puis enfin par la menace de grève totale dans l'unité de l'intersyndicale, ont obtenu le retrait du plan Hirsch. S'agit-il dès lors d'une question « parisienne » ou cette question est-elle discutée partout dans les hôpitaux, donc à Lyon, au moment où les personnels sont confrontés aux conséquences de la loi Touraine ou à la question du blocage de la valeur du point d'indice servant au calcul de leur salaire ?

— Dans l'enseignement, « comment apprécier la situation ? », demande un camarade. La ministre a un gros problème. Elle a publié au *Journal officiel*, au lendemain de la grève du 19 mai, le décret sur les collèges, et elle comptait sur une discussion de son application avec les syndicats pour aboutir dans ses projets. Mais l'intersyndicale a demandé l'abrogation du décret et a refusé de discuter de son application. La ministre a alors tenté de réunir les syndicats pour exercer la pression, mais les syndicats ont refusé de discuter de la circulaire d'application et ont quitté la séance. La grève du 11 juin a été un total imprévu pour

la ministre. « *La question de la grève pour obtenir l'abrogation va être au cœur des réunions dès la rentrée...* »

— A la Croix-Rouge, une camarade explique qu'un plan de transfert des personnels conduit à des licenciements. « *C'est pour profiter du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi — NDLR) et des subventions qu'on transfère et qu'on licencie !* » Et Macron ose prétendre que c'est pour l'emploi ! Elle indique ensuite : « *Où on les fait reculer, ou on est foutus !* » « *C'est pas faux*, dit un autre camarade, *mais nous avons encore des points d'appui pour résister : la grève du 9 avril en est un... C'est sûr : dans les syndicats, tout le monde, tant à la CGT qu'à FO, attend une suite au 9 avril... il y a débat...* »

— Un échange important se développe entre un délégué syndical à La Poste et le camarade des TCL. A La Poste, c'est toute une offensive de démantèlement des régimes de travail et des acquis qui leur sont liés qui s'opère. Les horaires y sont d'ailleurs réorganisés avec pas mal de similitudes avec l'AP-HP. Et, dans les centres de distribution, la suppression des vingt minutes de pause rémunérées et le fort élargissement de l'amplitude de travail font écho à ce qui se passe aux TCL, où les personnels et leurs syndicats se battent pour l'application de cette pause de vingt minutes, contre l'offensive du patron qui dégraderait encore plus les conditions de travail. Une conclusion en est tirée : « *On ne peut pas rester isolés boîte par boîte ; c'est partout la même offensive, il faut le tous ensemble.* »

Plusieurs autres points furent abordés dans la discussion. Un camarade a notamment affirmé : « *Nous ne pouvons pas accepter ce qui se passe avec la négociation PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) dans la fonction publique. Il doit y avoir un préalable à toute discussion dans la fonction publique : le gouvernement doit immédiatement lever le gel de la valeur du point d'indice !... L'intersyndicale des fonctionnaires ne peut pas cautionner cela...* »

Surtout que ce qui se passe en Grèce doit nous alerter : l'Union européenne veut à tout prix écraser les peuples ! De ce point de vue, un camarade se félicite qu'à Paris, Nantes et dans d'autres villes, les unions départementales CGT et FO, avec la FSU et Solidaires, aient appelé à manifester en faveur du peuple grec.

Les collègues de la territoriale ont également témoigné de ce qu'à Lyon, ville précurseur en matière de métropole, sa mise en œuvre a entraîné le chaos dans tous les services, posant plus que jamais la question du retrait des différentes lois sur la régionalisation et la territorialisation des services publics...

La matinée n'ayant pu achever la discussion, et en lien avec les développements de la lutte de classe, il a été décidé de se revoir encore plus nombreux à la rentrée, pour préparer une réunion plus large à Lyon, et de convoquer des assemblées-débat dans plusieurs localités : Vénissieux, Villeurbanne, Villefranche, Givors, Oullins... ■

## “Le projet de loi Rebsamen sur le “dialogue social” priverait 80 % des salariés d'une véritable surveillance médicale !”

■ Première partie d'une contribution du Dr Jacques Delon, médecin du travail à la retraite, syndicaliste

### Le contexte : de violentes attaques conjointes du patronat et du gouvernement contre la médecine du travail

**L**e 24 juin, le CISME (organisation patronale des services de santé au travail interentreprises) met un préalable à toute discussion : la signature d'un accord de révision de la convention collective. Aucune organisation de salariés n'étant signataire, il se retire des négociations. Pour les relancer, les six syndicats représentatifs (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et SNPST) font appel à l'arbitrage du ministère du Travail, pour que se tienne une commission mixte paritaire.

Fin juin également, le patronat de l'usine PSA, à Metz, menace de licenciement son médecin du travail, le Dr Krynenac. Une campagne est engagée par le syndicat CGT de l'entreprise, qui recueille aussitôt 750 signatures de soutien sur les 1 600 salariés du site. Une bataille est en cours, menée par les syndicats CGT et FO du site (FO n'étant pas représentative).

Ces deux événements, apparemment sans lien entre eux, ont cependant une origine commune : le 18 mai, le député PS de l'Isère Michel Issindou a remis à François Rebsamen son rapport intitulé « *Aptitude et médecine du travail* », rendu public le 23 juin.

Pourquoi ce rapport ? En novembre dernier, les mesures de « simplification » du secrétaire d'Etat Thierry Mandon avaient soulevé un tollé général chez les médecins du travail et les syndicalistes (conférence de presse nationale de tous les syndicats, sauf la CFDT, et pétition nationale ayant recueilli très vite 3 800 signatures). Le gouvernement avait « reculé », mais en commanditant la mission Issindou, orientée clairement contre

le Code du travail : « *Vous serez particulièrement attentif au caractère soutenable de vos propositions au regard de la disponibilité de la ressource médicale et de leur cohérence avec l'objectif général de simplification poursuivi par le gouvernement* » (lettre de mission du 7 novembre 2014). Le député Issindou a bien tenu le cap qui lui était prescrit, à tel point que son rapport a été condamné non seulement par les syndicats de salariés (en particulier les confédérations FO et CGC, ainsi que par le SNPST), mais aussi par le

Conseil national de l'Ordre des médecins, qui s'inquiète, le 23 juin, « *des conclusions d'un rapport sur la médecine du travail qui va contre l'intérêt des salariés* » !

A peine était rendu public ce rapport de plus de cent pages, que tout responsable syndical a pris le temps d'étudier et d'analyser, que, dès le 20 juin, des propositions qui en émanent étaient incluses dans l'article 19 du projet de loi Rebsamen sur le « dialogue social », sous forme d'amendements proposés par Issindou !

Mon sentiment, ou plutôt ma constatation, c'est que le gouvernement cherche à passer en force, ce qui permet au patronat de la faire aussi, tentant d'associer le blocage de la convention collective (des services de santé au travail) à la destruction du Code du travail, auquel la médecine du travail est intégrée. Le gouvernement légifère, et le patronat (en tout cas, une partie) cherche à appliquer les lois avant même qu'elles aient été votées, pour ensuite continuer dans cette même logique de destruction des droits, au profit du capital financier.

**“Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'inquiète, le 23 juin, “des conclusions d'un rapport sur la médecine du travail qui va contre l'intérêt des salariés” !”**

### Les faits : l'article 19 du projet de loi Rebsamen

Revenons aux mesures inscrites dans l'article 19 de la loi Rebsamen : tous les amendements sont délégués, et c'est l'article 19 en entier qui devrait être abrogé. Le groupement SLMT (« Sauvons la médecine du travail »), animé par des militants proches de la CGT, en a donné une analyse pertinente. Le plus explicite des amendements est celui concernant la surveillance médicale des salariés occupant des postes à risques, qui serait « *déterminée par décret en Conseil d'Etat* ». Rédaction anodine... si on n'a pas lu ce rapport de 116 pages, qui préconise :

— la définition des postes à risques « *par l'employeur* » ;  
— pour ces postes (dans le transport, la chimie, la manutention, comme les caristes, etc.), une aptitude de type « *sécuritaire* », une médecine de sélection, contre laquelle tous les médecins du travail se sont insurgés depuis des décennies ;  
— pour les postes « *non à risques* », l'absence de surveillance médicale : les salariés seraient vus, dans les trois mois ou les six mois après l'embauche, par une infirmière (alors qu'actuellement, la visite d'embauche est du ressort exclusif du médecin), puis tous les deux ans par une infirmière, et tous les cinq ans par un médecin ;  
— le médecin ne verrait, à leur demande, ou lors des visites de reprise du travail après accident ou maladie, que les salariés qui nécessitent, selon les statistiques, des aménagements de postes (et pour lesquelles les obligations de l'employeur seraient drastiquement allégées !).

Citons quelques chiffres issus du rapport lui-même. Sur 9,5 millions de visites médicales obligatoires réalisées actuellement, 2,6 millions sont des visites d'embauche et 4,5 millions des visites périodiques.

Ces 7,1 millions de visites (chiffres arrondis) seraient faites désormais par des infirmières ; un médecin ne verrait le salarié qu'en pointillé (en théorie, tous les cinq ans).

Quant aux 2,4 millions de visites restantes, elles resteraient l'apanage des médecins, car elles sont les plus difficiles.

De plus, les obligations de l'employeur seraient « *allégées* » pour le reclassement d'un salarié (après un accident ou une maladie). Dans ce cas, ô combien délicat et crucial pour le salarié, un médecin du travail le recevra en visite médicale sans l'avoir vu avant, ni à l'embauche ni périodiquement, donc sans vraiment le connaître. Dans le cadre de la déontologie médicale, la relation de confiance est pourtant l'élément primordial, et non les « *statistiques* » !

Autrement dit, 80 % des salariés n'auraient plus de véritable surveillance médicale.

Pour les salariés dont le reclassement entraîne des coûts, voire des « *obligations* » pour l'employeur, le médecin serait sous la pression de ce dernier, pressé par des délais, pour proposer des reclassements. De même pour le salarié : quel délai de réflexion sur son sort futur, qu'il devrait décider dans l'urgence, avec un médecin qu'il n'aurait jamais vu ? ■

**Pour toute correspondance  
Informations ouvrières,**

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

DEPUIS 70 ANS

Spécial  
"acquis de 45"  
Cahier n° 3

## Le statut général des fonctionnaires. 1946 : un bouleversement radical

**L**a loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires reconnaît à ceux-ci la liberté d'opinion et le droit syndical. Ne serait-ce qu'à ce seul premier niveau, c'est déjà un changement très important par rapport à la situation d'avant-guerre, où ces droits leur étaient purement et simplement déniés. L'essentiel est que cette loi organise la mise en œuvre de ces garanties fondamentales que sont l'égalité d'accès à l'emploi public et les garanties d'emploi et de carrière qui en sont les corollaires.

Les fonctionnaires peuvent être fiers de pouvoir enfin bénéficier de ce principe fondamental qui date de l'Assemblée constituante de la Révolution française : l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (déclaration citée en préambule de la Constitution de 1946), qui affirme le principe d'égalité admissibilité aux emplois publics. Il est mis en œuvre au moyen du recrutement des fonctionnaires par concours, avec établissement d'une liste d'aptitude par ordre de mérite. Ce sont donc des droits fondamentaux pour les fonctionnaires, et absolument nouveaux.

La garantie d'emploi est assurée par la titularisation du fonctionnaire dans un grade correspondant à sa qualification, et non dans un emploi. Ainsi, lorsque le fonctionnaire change d'emploi, que ce soit à sa demande ou lors de restructurations de son administration, il reste titulaire de son grade et est affecté sur un autre emploi correspondant à son grade. Sa carrière n'en est pas affectée. C'est pourquoi on parle de fonction publique de carrière et non d'emploi, ce dont on mesurera toute l'importance par la suite.

### L'importance des commissions administratives paritaires (CAP)

Les fonctionnaires sont regroupés en corps nationaux, selon leur qualification. Ces corps sont classés en catégories hiérarchiques (A, B, C et D). Le statut particulier de chaque corps définit les missions dévolues aux fonctionnaires de ce corps, leurs conditions d'avancement et de promotion, ainsi que la grille de rémunération. Il garantit la carrière, qui est fonction pour partie de l'ancienneté et pour partie de l'acquisition de nouvelles connaissances et/ou de nouvelles responsabilités.

Des délégués du personnel élus dans des commissions administratives paritaires (CAP) veillent à l'application des garanties, à empêcher l'arbitraire pour les promotions, et assurent la défense en cas de proposition de sanctions disciplinaires. C'est bien entendu l'Etat employeur qui prend les décisions, mais l'avis de ces commissions, en particulier dans les ministères où les organisations syndicales sont le mieux implantées, est déterminant. Des représentants des syndicats siègent dans des comités techniques paritaires qui, au niveau ministériel, négocient les statuts particuliers des corps, et au niveau local, les conditions de travail.

Les fonctionnaires sont dans une position statutaire et réglementaire. Cela signifie qu'ils n'ont pas de contrat de travail individuel et que les conflits relatifs aux décisions administratives (arrêtés) les concernant relèvent des tribunaux administratifs et non des prud'hommes.

Ce statut s'applique exclusivement aux salariés des administrations de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif. Ceux des collectivités locales et des établissements hospitaliers, ou encore des établissements publics de l'Etat à caractère industriel et commercial, tels que les cheminots ou les électriciens, n'ont pas non plus de conventions collectives mais des statuts différents, ce qui contribue à leur rapprochement avec les autres secteurs de la fonction publique.

(suite page II) >>>



1953, 1995,  
2003, 2010,  
l'acharnement  
pour la défense  
des retraites  
(lire page II)

## Le Code des pensions civiles et militaires

**A**vec le statut de 1946 et la loi du 20 septembre 1948 qui le complète, ont été fixées l'ensemble des règles qui seront organisées en 1964 de façon formelle dans le Code des pensions civiles et militaires. Son fondement essentiel réside dans le fait que l'Etat garantit le paiement des retraites de ses fonctionnaires et prévoit désormais que le montant de la pension est revalorisé comme le traitement d'activité. Ainsi son article premier énonce : « La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération de services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions. »

### Dans le "grand-livre de la Dette publique"

Le montant de la pension, qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction.

Les pensions des fonctionnaires sont « inscrites au grand-livre de la Dette publique »,



chaque fonctionnaire recevant « un certificat d'inscription sur lequel sont notamment mentionnés l'état civil du retraité, le numéro et la nature de la pension, ainsi que le décompte détaillé de la liquidation ».

On comprend qu'une telle garantie suscite aujourd'hui l'ire de tous les tenants de la réduc-

tion de la dette publique. Dès 1995, le premier ministre Alain Juppé avait proposé, dans tout son arsenal contre la Sécurité sociale, la création d'une caisse de retraite particulière pour les fonctionnaires de l'Etat, ce qui aurait abouti à leur retirer la garantie d'Etat. L'ampleur et la durée de la mobilisation de novembre-décembre 1995 l'a amené à reculer sur ce point. Et si les différentes contre-réformes ont entraîné ensuite une régression relative à plusieurs dispositions du Code et donc à une diminution du montant des retraites, son article premier assurant la garantie de l'Etat est toujours en vigueur.

Il faut souligner que s'il n'y a donc pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat, il n'en va pas de même pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui, eux, relèvent de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) fonctionnant sur le principe de la répartition. Cependant, les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers bénéficient indirectement de la garantie de l'Etat, dans la mesure où la loi du 13 juillet 1983 fixant les droits statutaires communs à tous les fonctionnaires a prévu que les agents des trois versants de la fonction publique bénéficient de régimes équivalents.

Michèle SIMONNIN ■



## Le statut général des fonctionnaires 1946 : un bouleversement radical

(suite de la page I)

>>> Les nombreuses novations contenues dans ce statut aboutissent ainsi à un bouleversement radical. Non seulement les agents de l'Etat se trouvent considérablement renforcés dans leurs droits et leur importance dans la lutte des classes, mais, au-delà même, ils contribuent grandement à donner au corps des fonctionnaires une place nouvelle dans la société. Ce statut, qui met les fonctionnaires à l'abri de groupes de pression divers, est une garantie essentielle pour assurer l'égalité des droits des citoyens, fondement de la République et de la démocratie.

Tel qu'établi en 1946, le statut général a connu de nombreuses évolutions depuis.

- Une ordonnance du 4 février 1959, à la suite de l'entrée en vigueur de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, a réduit de 145 à 57 le nombre d'articles de la loi, renvoyant à des décrets nombre de dispositions du statut général pour laisser plus de liberté aux gouvernements successifs de les modifier. Cependant, les acquis essentiels seront sauvegardés.

- Le gouvernement d'Union de la gauche a modifié le statut général en donnant la qualité de fonctionnaire aux agents des collectivités locales et des hôpitaux, qui étaient jusque-là seulement assimilés. Une fonction publique avec trois versants a ainsi été mise en place, et plusieurs lois, de 1983, 1984 et 1986, ont organisé le statut en plusieurs titres : le premier est relatif aux droits et obligations communs à tous les fonctionnaires, les trois autres constituent respectivement le statut général des fonctionnaires de l'Etat, puis ceux des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers. Trois versants distincts, car il n'y a pas identité : ainsi, par exemple, les fonctionnaires territoriaux sont, dès 1987, regroupés dans des cadres d'emplois et non dans des corps, et la liste des lauréats des concours de recrutement est établie selon l'ordre alphabétique et non selon l'ordre de mérite. En résulte un nombre important de « reçus-collés », qui ont bien été lauréats d'un concours mais n'ont pas pour autant été recrutés par une collectivité locale.

### L'importance de la fonction publique de carrière

- Depuis lors, plusieurs lois sont venues peu ou prou s'attaquer au statut général, parmi lesquelles :
  - La loi Galland relative à la fonction publique territoriale, en 1987 ;
  - L'amendement Lamassoure sur le droit de grève, en 1987 également ;
  - Une loi de modernisation du 2 février 2007 et la loi sur la mobilité du 3 août 2009.

Elles ont indéniablement porté des coups au statut général, mais n'ont pas réussi à détruire les fondements de la fonction publique de carrière, dont nous avons déjà relevé l'importance.

L'objectif central pour détruire le statut a pourtant été précisé dans un rapport du Conseil d'Etat en 2003 et dans le livre blanc du conseiller d'Etat Silicani en 2007 : substituer une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière. C'est-à-dire faire en sorte que lorsque le poste d'un fonctionnaire est supprimé, il ne conserve pas la garantie de poursuite de sa carrière dans un emploi correspondant à son grade.

- Un des premiers axes de destruction du statut est de réduire son champ d'application.

C'est ce qu'a fait notamment la loi Quilès du 2 juillet 1990, qui a mis fin à l'administration des Postes, télégraphes et téléphones (PTT), remplacée par deux exploitants publics, La Poste et France Télécom.

Par ailleurs, depuis des décennies, les gouvernements successifs ont utilisé le recrutement hors statut de non-titulaires. C'est la mobilisation des fonctionnaires avec leurs syndicats qui a, à plusieurs reprises, obtenu des lois de titularisation. La dernière date de 1986. Actuellement, dans les collectivités

locales, le recrutement a lieu principalement, souvent quasi exclusivement, en CDD de durées de plus en plus courtes, et la baisse des dotations de l'Etat en 2015 entraîne d'ores et déjà des dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

- Au nom de l'harmonisation entre les différents versants de la fonction publique, et dans l'objectif avoué de mutualiser les services et réduire les emplois, les gouvernements successifs, depuis quelques années, tentent d'organiser une mobilité géographique et professionnelle à l'encontre des règles des statuts particuliers. Aujourd'hui, la réforme territoriale menace directement le caractère national du statut. Ainsi, la réorganisation des services de l'Etat liée à la diminution du nombre de régions de 22 à 13 conduit, selon un rapport des préfets préfigureurs, à déplacer plus de 10 000 fonctionnaires de l'Etat.

Le rapport des préfets de Bourgogne et de Franche-Comté précise : « Si la mobilité géographique n'est pas imposée, une mobilité fonctionnelle des agents s'avère nécessaire. » Ils proposent, en outre, de créer une « instance de dialogue social interministériel et interrégional » qui viendrait, de fait, se substituer aux comités techniques ministériels et aux CAP nationales des corps de chaque ministère.

Michèle SIMONNIN ■



## 1953, 1995, 2003, 2010 : L'acharnement pour la défense des retraites

Les attaques contre les retraites ont à plusieurs reprises déclenché les plus grandes luttes chez les fonctionnaires et agents des services publics qui ont des droits similaires dans ce domaine.

Ainsi, à l'annonce par le gouvernement Laniel, en juillet 1953, d'un décret-loi conduisant au report de l'âge de la retraite pour les fonctionnaires et agents des services publics, la grève a immédiatement démarré chez les postiers de Bordeaux. Malgré la période estivale de congés, elle s'est répandue comme une traînée de poudre à tous les secteurs de la poste, puis de la fonction publique et des services publics. La publication du décret-loi au *Journal officiel* du 10 août ainsi qu'un décret de réquisition n'ont fait qu'amplifier le mouvement. Devant la menace du blocage total du pays, le gouvernement a reculé : il n'y aura ni réquisition, ni sanctions, ni application du décret-loi.

En 1995, l'offensive du gouvernement Juppé contre la Sécurité sociale, qui mettait en cause la retraite des fonctionnaires et agents des services publics (notre article sur le Code des pensions, page I) a entraîné une mobilisation particulièrement importante chez les cheminots et les fonctionnaires. Là encore, sur ce point, le gouvernement a dû reculer.

En 2003, le gouvernement dans lequel François Fillon était ministre des Affaires sociales et le gouvernement du même Fillon en 2010 se sont de nouveau attaqués aux régimes de retraite pour allonger la durée de cotisation obligatoire, entraînant des manifestations de centaines de milliers et de millions de travailleurs.

M. S. ■

## L'irruption des fonctionnaires dans la lutte des classes

Il fut une longue période de la lutte des classes dans notre pays pendant laquelle les fonctionnaires, même menant des luttes sociales souvent âpres, eurent de grandes difficultés pour intégrer leurs combats à ceux du mouvement ouvrier, de même que tous les agents des services publics d'avant-guerre. Ils avaient été exclus du droit syndical par la loi du 21 mars 1884 et n'avaient pas le droit de grève. Ils avaient ensuite constitué des associations professionnelles, nombreuses après la publication de la loi très démocratique de 1901 (sur les associations), principalement chez les postiers, les instituteurs, les agents des Ponts et Chaussées, ainsi que des contributions indirectes. Mais leurs tentatives de les transformer en syndicats et de se regrouper dans une fédération se heurtaient en permanence au Conseil d'Etat, qui les considérait « illicites », et à l'opposition des gouvernements de la III<sup>e</sup> République, voire à leur répression.

Bravant ces interdictions, les fonctionnaires et agents du service public avaient cependant réussi à constituer des syndicats au sein d'une fédération affiliée à la CGT (puis autonome après la scission de 1920 et jusqu'à la réunification de 1935). Toléré à compter de 1924, le syndicalisme des fonctionnaires avait fait l'objet d'une reconnaissance *de facto*, lui permettant de négocier avec l'Etat central (pour les problèmes généraux) et les administrations particulières ou les collectivités locales (pour les problèmes particuliers). Mais tous les projets de statuts avaient toujours échoué sur le refus des gouvernements successifs de reconnaître droit syndical et droit de grève.

C'est dans l'immédiat après-guerre que cette situation ancienne s'est inversée. Les fonctionnaires font irruption sur le devant des affrontements de classe. Se joignent souvent à eux les agents des grands services publics qui viennent d'être nationalisés et bénéficient de statuts, certes particuliers, mais qui les rapprochent du corps des fonctionnaires. C'est particulièrement illustratif pour les agents d'EDF-GDF, comme l'explique Clarisse Delalandre en page III. La première manifestation de cette force nouvelle est la grève générale d'une heure dans les services publics le 12 décembre 1945, à l'appel du Cartel des services publics. Elle rassemble deux millions et demi de grévistes. C'est le premier grand conflit social d'ensemble en France depuis la Libération. Le mouvement n'obtiendra pas satisfaction sur-le-champ, mais il marque une date importante dans la conscience nouvelle que les fonctionnaires sont en train d'acquiescer dans la lutte des classes.

D'ailleurs, moins de six mois après, une autre grève éclate au cœur de la fonction publique, dans la corporation postale. Son déroulement va, cette fois, aboutir à un réel succès revendicatif, devenant ainsi un solide point d'appui pour tous les fonctionnaires et agents des services publics, qui vont s'en-

gager par la suite dans de nombreuses luttes particulières ou générales. La grève des postiers de juillet-août 1946 sonne le premier coup d'éclat d'une corporation qui reprend en main l'arme de toujours du combat des travailleurs, celle de la grève. Les postiers sont la première corporation qui entre d'une manière généralisée dans un combat prolongé, la première corporation qui brise ouvertement le tabou que les dirigeants du PCF jettent sur les grèves, dont ils tentent de freiner les mouvements, quand ils ne les combattent par ouvertement.

### Un secteur particulièrement revendicatif et actif, un bastion pour l'avenir.

Dans ces quelques années de luttes incessantes, pratiquement toutes les corporations des secteurs public et nationalisé se jettent alors dans l'action de classe, agents des impôts, mineurs, instituteurs de la Seine par exemple. On retiendra tout particulièrement la grève des cheminots, qui a une importance double : elle est en fait le premier mouvement général de la corporation depuis la grève brisée de 1920 et elle redonne aux cheminots conscience de leur possibilité de mener aussi une lutte générale.

On voit donc bien la place que se sont fait alors les fonctionnaires et les agents des secteurs nationalisés au cœur des batailles de classe, et qu'ils en deviennent un secteur particulièrement revendicatif et actif, un bastion pour l'avenir.

François PÉRICARD ■



# Electricité de France (EDF) : une nationalisation emblématique, des acquis toujours présents

**Avec la Sécurité sociale, la création d'Electricité de France-Gaz de France (EDF-GDF) a été ressentie par tous, à la Libération, comme l'un des événements les plus marquants de cette période, un grand facteur de progrès, directement issu de la vague révolutionnaire de 1945 et qui a permis la fourniture de l'énergie pour toute la population du pays par la nationalisation des Industries électriques et gazières (IEG) et la création d'EDF-GDF.**

**EDF et GDF sont constitués sous la forme de deux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) par la loi de nationalisation du 8 avril 1946, loi qui nationalise et regroupe les quelque 1 450 entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie. Cette loi met en place les monopoles publics de production, transport et distribution de l'électricité et du gaz. La distribution de l'électricité et du gaz est assurée par une direction commune à EDF et GDF. Le personnel de cette direction commune est à la fois agent d'EDF et de GDF.**

**I**ndissociable de cette loi du 8 avril 1946, il y a la création du statut national du personnel des industries électriques et gazières (IEG), qui intervient le 22 juin 1946. Le statut du personnel du groupement des IEG n'est pas le statut de fonctionnaire mais y est adossé, ce qui fait que les agents d'EDF-GDF bénéficient de la garantie de l'emploi et ne peuvent pas être licenciés.

Le statut est issu de la loi, ce qui fait que, contrairement à une convention collective, il n'est modifiable que par la loi. Cette situation statutaire rapproche de façon naturelle tous les agents d'EDF-GDF du corps des fonctionnaires proprement dit.

Le statut institue les régimes spéciaux de Sécurité sociale et de retraite, dont le salaire d'inactivité (dénomination pour la pension de retraite des agents à statut), qui fait que les agents sont salariés à vie d'EDF-GDF. Ce qui signifie que les salaires d'inactivité sont intégrés au compte d'exploitation, comme les salaires des agents. Le régime spécial est une conquête fondamentale pour les agents des industries électriques et gazières, mais aussi pour l'ensemble des travailleurs, car il est défini comme l'exemple à suivre pour tous les autres régimes, notamment le régime général de la Sécurité sociale tout juste créé en 1945.

Précisons, parce que c'est important : être « salariés inactifs » permet aux retraités de continuer de bénéficier de tous les acquis du groupement des IEG : les activités sociales, les augmentations du salaire national de base,

avec une grille de salaire unique pour tous les agents, le régime spécial maladie et le « tarif agent ».

En 2000, la loi de transposition de la directive européenne 96/92/CE, prise à l'initiative du gouvernement Jospin, a créé le Réseau de transport d'électricité (RTE) et commencé à ouvrir le marché de l'énergie à la concurrence. Comble de l'hypocrisie, elle a été qualifiée de « transposition de gauche » par les dirigeants des partis de la gauche plurielle, au pouvoir à ce moment-là, et par les dirigeants syndicaux de la CFDT, mais aussi de la CGT. La loi du 9 août 2004 du gouvernement Raffarin, a transposé la directive 2003/54/CE, ce qui a surtout abouti à changer le statut d'EDF et de GDF en deux sociétés anonymes distinctes.

Du point de vue de la nature des entreprises, il y a une remise en cause réelle pour GDF, qui a fusionné avec Suez en 2008, faisant alors passer la participation de l'Etat de 70 % à 34 %. C'est la loi de décembre 2006, précisant les règles d'ouverture des marchés, qui a fixé à 30 % la part minimum de l'Etat dans le capital de GDF et permis la privatisation. Aujourd'hui, un pas de plus vient d'être franchi vers la privatisation totale avec la création d'Engie, la fusion en un seul groupe privé qui vient d'intervenir il y a quelques semaines.

Pour EDF, la situation est différente, car elle reste une entreprise publique avec une participation de l'Etat de 85 %. La Commission européenne n'a eu de cesse d'exiger la remise en cause des tarifs réglementés pour permettre la libéralisation du marché de l'électricité. Mais malgré les lois de transposition des directives de l'Union européenne, malgré la loi de 2010 sur la nouvelle ouverture du marché de l'électricité (NOME) (1), qui doit mettre fin aux tarifs réglementés pour les professionnels, les tarifs réglementés et la péréquation tarifaire existe toujours pour les usagers domestiques (notre éclairage).

C'est d'ailleurs un des points qui a été mis en avant par les organisations syndicales CGT et FO, qui ont appelé à la grève et à la manifestation nationale le 29 janvier dernier contre la loi dite de « transition énergétique » de Ségolène Royal, qui veut ouvrir à la concurrence les concessions hydrauliques et créer des sociétés d'économie mixte.

Aujourd'hui, le statut national du personnel du groupement des IEG a certes subi certains reculs, mais les éléments fondamentaux du statut du personnel sont encore là : les retraits

bénéficient toujours des activités sociales, le lien avec les actifs. Tout comme le tarif agent, qui a vu se dresser, en avril 2011, les électriciens et gaziers, en grève à 85 %, contre sa remise en cause.

Les principaux acquis du statut sont donc toujours là. C'est bien pour cette raison que les agents, avec leurs organisations syndicales, se battent contre l'externalisation de certains services (dont les relevés de compteurs et l'informatique) par la création de filiales d'EDF hors statut. L'annonce du rattachement de la production hydraulique (les barrages) à un « pôle énergies renouvelables » comprenant la filiale EDF Energie Nouvelle, dont les salariés sont exclus du statut, a un rapport direct avec le fait que le taux de grévistes des hydrauliciens a été le plus élevé d'EDF lors des grèves du 4 novembre

2014 et du 29 janvier derniers contre la loi de « transition énergétique ».

La garantie de l'emploi existe toujours, ce que la bataille à la SNET (E.ON) (2) en 2013 a démontré. Les employeurs de la branche qui tentaient de contourner le statut, et parlaient de plans de licenciement à l'occasion de la fermeture de centrales thermiques, ont dû reculer. Les fédérations CGT et FO ont obtenu que les salariés de la SNET, menacés par les

fermetures, soient reclassés dans les entreprises de la branche, en application des règles statutaires.

Quant au régime spécial de retraite, lui aussi est toujours là ! Malgré la création d'une caisse spécifique, la CNIÉG, adossée à l'Agirc-Arrco, malgré la réforme des régimes spéciaux de retraite en 2007, qui a fait perdre les 37,5 annuités, le calcul des pensions basé sur le salaire des six derniers mois reste un acquis très important.

Bien sûr, une brèche a été ouverte dans la nature des entreprises et dans le statut du personnel, mais pour l'essentiel, leur cadre juridique est globalement toujours celui de 1946 pour EDF. Cela existe encore, et ce sont les bases sur lesquelles s'arc-boutent les électriciens et gaziers, qui ont été plus de 17 000 à manifester à Paris le 29 janvier dernier contre la loi de transition énergétique.

Clarisse DELALONDRE ■

(1) Avec la loi NOME, EDF sera ainsi obligée de revendre 25 % de sa production d'énergie à ses adversaires directs, tels que Poweo, Direct Energie, ou GDF Suez.

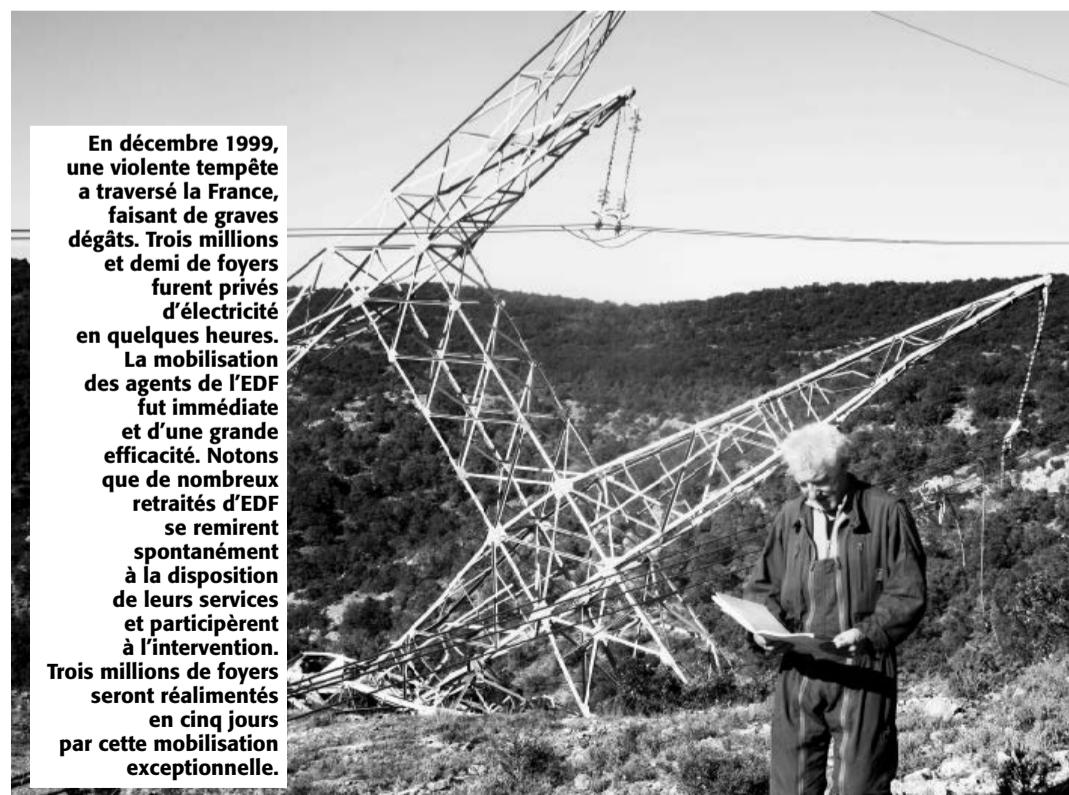
(2) Héritière des centrales thermiques des Charbonnages de France, la SNET a été positionnée comme concurrent d'EDF dès l'ouverture du marché français en 2000. L'Etat en était l'actionnaire majoritaire. En 2004, le contrôle de la société est passé aux mains de l'espagnol Endesa, puis, en 2008, la SNET est vendue au groupe allemand E.ON et contrôlée par E.ON-France, qui emploie plus de 850 personnes.

**L'essentiel  
du cadre juridique  
du statut  
des agents d'EDF  
est globalement  
toujours  
celui de 1946.**



29 janvier 2015, électriciens et gaziers, avec leurs syndicats, mobilisés contre la loi de transition énergétique de la ministre Ségolène Royal.

DK



AFP

**En décembre 1999, une violente tempête a traversé la France, faisant de graves dégâts. Trois millions et demi de foyers furent privés d'électricité en quelques heures. La mobilisation des agents de l'EDF fut immédiate et d'une grande efficacité. Notons que de nombreux retraités d'EDF se remirent spontanément à la disposition de leurs services et participèrent à l'intervention. Trois millions de foyers seront réalimentés en cinq jours par cette mobilisation exceptionnelle.**

Spécial "acquis de 45"

ÉCLAIRAGE

## Pour les usagers, ce fut, et c'est toujours, tout bénéfice

**P**endant plus de quarante ans, le développement planifié par l'Etat de la production hydraulique, puis nucléaire, mais aussi des réseaux, a permis l'accès à l'électricité à des millions de citoyens, y compris ceux des villages les plus reculés des montagnes, dès les années 1950. L'électricité n'est plus un luxe, mais un droit. Elle devient accessible à tous au même tarif, c'est le principe de la péréquation tarifaire.

La loi de nationalisation, c'est aussi la création des tarifs réglementés : l'électricité et le gaz sont vendus sans qu'aucun profit ne soit prélevé au bénéfice d'un actionnaire. Les excédents permettent soit de lancer de nouveaux investissements, soit d'augmenter les salaires des agents, de faire de nouvelles embauches, soit de baisser les tarifs. Les tarifs réglementés inscrits dans la loi de 1946, avec la péréquation tarifaire, garantissent les tarifs les plus bas possible pour tous les usagers.

Certes, aujourd'hui, l'ouverture à la concurrence a conduit à des augmentations des tarifs, mais c'est encore sans commune mesure avec les factures que peuvent payer les usagers en Allemagne, où les prix ont augmenté de 18 % entre 2003 et 2013, contre 10 % en France. En Allemagne, le prix moyen du kilowattheure est 50 % plus élevé qu'en France. Et les tarifs en Europe sont en moyenne supérieurs de 37 % à ceux de la France (source : Eurostat 2013).

D'ailleurs, depuis 2007, malgré l'ouverture totale des marchés à la concurrence, engagée par Chirac et Jospin au sommet européen de Barcelone de mars 2002, les usagers ne s'y sont pas trompés : 95 % des Français ont choisi de garder les tarifs réglementés proposés par le fournisseur historique.

C. D. ■



## Dans cette période d'intenses combats de classe Que penser des nombreuses nationalisations de l'après-guerre ?

Si le souvenir de la grande vague de nationalisations de l'après-guerre est toujours aussi vivant dans la mémoire collective du mouvement ouvrier, c'est d'abord parce qu'elle a été et est toujours ressentie comme le produit de cette période d'intenses luttes de classe et de grandes conquêtes ouvrières.

La grande majorité de ces nationalisations interviennent en effet dans le désordre général de l'économie, dû aux bouleversements de la guerre et de l'Occupation, mais surtout à la vague révolutionnaire de l'immédiat après-guerre et des grèves puissantes qui la suivent. C'est la grande pagaille... Beaucoup de patrons se sont enfuis ou ont été chassés. Il en est de même de la plupart des hauts fonctionnaires de Vichy, qui avaient tenté de faire fonctionner jusqu'au bout les principaux secteurs du pays, évidemment au service de l'effort de guerre nazi. Dans beaucoup de secteurs également, les ouvriers ont pris directement les usines en main, leur fonctionnement et leur production, sous le contrôle de nombreux comités ouvriers, qu'ils avaient désignés et élus eux-mêmes.

La confusion apparente de cette situation est bien réelle, mais elle est dominée surtout par cette ligne de force que constitue le soulèvement révolutionnaire dans le pays. Seul ce contexte politique et social très particulier de l'époque permet de comprendre pourquoi les nationalisations — et ce qu'elles représentent — sont souvent allées beaucoup plus loin que ce que prévoyaient leurs initiateurs, et notamment le Conseil national de la Résistance (CNR). Parce que nous faisons de nouveau ici référence au programme du CNR, rappelons que nous avons analysé ce programme de paix sociale dans notre précédent cahier, relevé son caractère très vague, et que nous nous sommes engagés à publier, point par point, ses propositions. Voici donc ce qu'il prévoit sur le sujet, sa volonté

d'instaurer « une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ». Rien de plus... Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver dans ces lignes la force et l'élan exceptionnel qui aboutissent à tant d'expropriations, souvent de fait, de prises en main directes de secteurs entiers de l'économie par les travailleurs. Là comme ailleurs, le niveau de généralité de cette « proposition » du CNR permet d'y mettre tout ce

**Des statuts et des droits nouveaux que la bourgeoisie ne cessera de vouloir remettre en cause par la suite.**

qu'on veut. Il est souvent dit que c'est le PCF qui a ainsi imposé ses vues dans la perspective d'une marche révolutionnaire au socialisme, mais cela ne correspond pas à la réalité. Non seulement tous les événements de cette période montrent clairement que le PCF ne voulait en aucun cas ouvrir quelque voie que ce soit vers la révolution, qu'il agissait au contraire dans un sens opposé, mais rien ne démontre, de plus, que les nationalisations, telles qu'elles furent pratiquées, constituaient une « avancée » vers le socialisme. D'ailleurs, ces nationalisations n'ont pas été fondées sur l'expropriation des capitalistes, bien au contraire. A l'exception notable de Renault, les nationalisations ont été réalisées avec indemnisation des actionnaires. En outre, il semble nécessaire de distinguer entre les nationalisations intervenues à l'époque, car elles ne sont pas toutes de même nature. Rappelons d'abord le contexte d'un pays totalement dévasté par près de cinq années d'occupation et de guerre, celui d'une économie exsangue. Un million et demi de Français sont morts, où ont été gravement mutilés ou blessés ; le tiers de la richesse nationale a disparu ; deux millions de bâtiments ont été détruits ; la presque totalité des moyens de communication est

anéantie, gares et matériels ferroviaires, ports et équipements maritimes, réseaux routiers... La capacité de production de l'appareil industriel national est ramenée à ce qu'elle était à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans cette situation, il n'était pas un instant envisageable que l'impérialisme français puisse commencer à reconstruire même les premiers rouages d'une économie nationale sans que l'Etat n'intervienne directement dans de nombreux domaines, comme ceux de la production d'énergie et de la finance.

Vont donc intervenir les nationalisations des principales banques de l'époque (Crédit lyonnais, Société générale, la BNCI et le CNEP, ces deux dernières regroupées en 1966 dans une banque unique, la BNP) et de la Banque de France, mais aussi plusieurs autres, dans des secteurs différents, celle des mines de charbon regroupées, dans les Charbonnages de France, la nationalisation des compagnies d'assurance, du secteur du transport aérien, de la production aéronautique.

Compte tenu de l'état de grande désorganisation dans l'économie du pays, ce train de mesures, considérable, était indispensable à la remise en selle d'un fonctionnement élémentaire d'une économie qui serait toujours fondée sur la propriété privée des moyens de production. Cette réalité ne retire rien au fait que la puissance du rapport de force de l'époque a permis l'aboutissement de nombreuses nationalisations, que les travailleurs ont inscrit avec force un certain nombre d'acquis tels que des statuts, des droits nouveaux, que la bourgeoisie et ses gouvernements ne cesseront par la suite de vouloir remettre en cause, et qui ont constitué bon nombre des « acquis de 45 », toutes choses particulièrement claires dans ce qui se passe pour



Jacques Tati en postier dans *Jour de Fête*...

les électriciens et la création d'EDF, comme l'a expliqué Clarisse Delalandre en page III. C'est pourquoi leur maintien et le refus des privatisations sont des revendications centrales du mouvement ouvrier et de l'ensemble de la population.

L'un des éléments constitutifs de cette période a été de rapprocher tous les personnels de ces secteurs publics nationalisés ou renationalisés du corps des fonctionnaires proprement dit. Comme eux, ils bénéficient de statuts leur garantissant des droits souvent proches de ceux du statut général des fonctionnaires de 1946. Les agents des services publics nationalisés font souvent nombre dans les actions de classe avec les fonctionnaires eux-mêmes, comme cela aura lieu à plusieurs reprises dans la défense acharnée des pensions de retraite, ainsi que l'explique Michèle Simonnin dans les premiers articles de ce cahier.

Pierre CISE ■

## Comment l'Union européenne s'attaque aux services publics

Depuis des années, l'Union européenne a multiplié des directives de toutes sortes visant à mettre les services publics en concurrence systématique avec les grands groupes multinationaux. Devant l'hostilité et la résistance aux privatisations, la Confédération européenne des syndicats (CES) a inventé la notion de service d'intérêt général (SIG) ou de service d'intérêt économique général (SIEG), les deux étant présentés frauduleusement comme des services publics.

**Que sont les "services d'intérêt général" ?**

Des documents successifs de l'Union européenne ont défini les SIG de manière très différente des services publics. Ainsi, la Commission européenne avait publié, le 12 mai 2004, un livre blanc sur les SIG qui constitue encore aujourd'hui la référence en la matière. Dans l'annexe 1 de ce livre blanc, intitulée « Définitions terminologiques », on lit : « Il convient de souligner que les termes "services d'intérêt général" et "services d'intérêt économique général" ne doivent pas être confondus avec l'expression "service public" (...). Celle-ci (l'expression service public — NDR) peut se référer au régime de propriété ou au statut de l'organisme qui fournit le service en question. Elle n'est dès lors pas utilisée dans le livre blanc. » Ce livre blanc précise, pour lever toute ambiguïté : « Le fait que les fournisseurs de service d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas

d'importance dans le droit communautaire ; ils jouissent de droits identiques et sont soumis aux mêmes obligations. »

Et voici comment les entreprises privées sont intronisées à égalité avec le service public ou l'Etat. Comme si une entreprise privée n'était pas d'abord motivée par le souci de réaliser du profit pour rentabiliser son investissement. Et cette notion de SIG a été progressivement employée puis imposée dans tous les pays d'Europe comme substitut au véritable service public. L'Union européenne n'utilise jamais le terme de privatisation. Elle a adopté, depuis la fin des années 1980 (après l'Acte unique européen de 1986), et surtout depuis le traité de Maastricht de 1992, une somme de directives européennes touchant pêle-mêle la poste, les télécoms, l'EDF, la SNCF, le transport aérien, etc.

**La logique infernale des directives européennes**

A chaque fois, le maître-mot est celui d'ouverture à la concurrence, selon le terme inscrit dès l'origine dans les traités européens définissant les institutions européennes comme « un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché intérieur ».

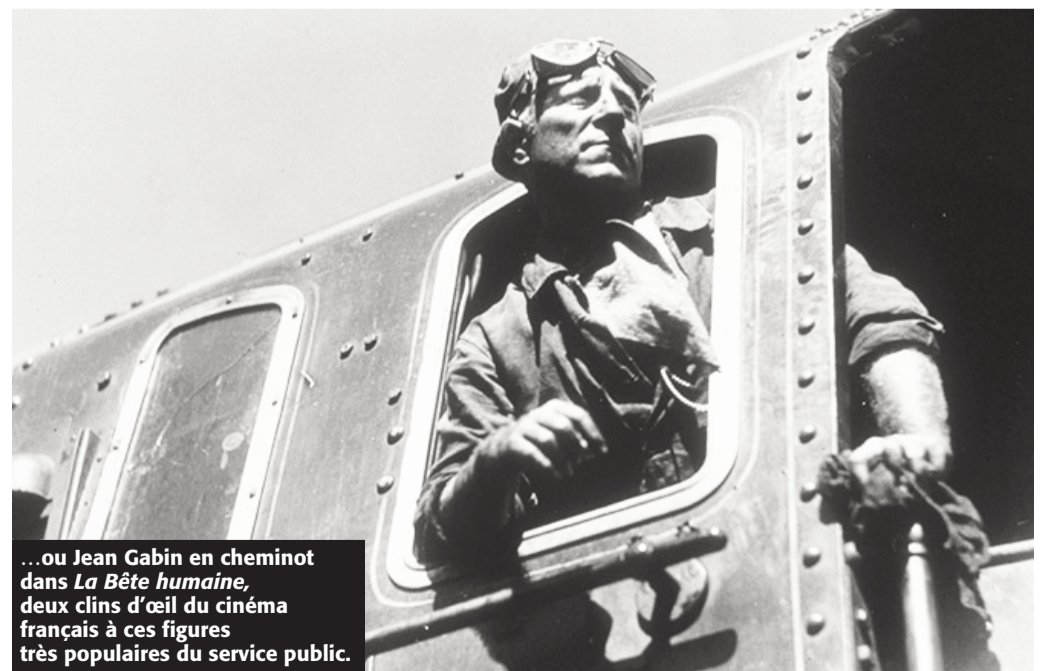
A chaque fois, le processus est le même. Le premier acte dicté par Bruxelles est l'ouverture à la concurrence remettant en cause le monopole de secteurs et services publics. Ensuite, face à une concurrence avec des opérateurs privés,

qui n'utilisent que les créneaux « rentables », avec du personnel à moindre coût, le service public est mis en difficulté, du fait même de cette concurrence.

Là intervient le deuxième acte de la machine infernale : l'interdiction des aides d'Etat. En vertu des traités européens, les Etats n'ont plus

le droit de verser la moindre subvention, obligeant ainsi les services publics à être « rentables » financièrement pour faire face à la concurrence. C'est ainsi que des milliers de bureaux de poste, de gares et de lignes secondaires de chemin de fer ont été fermés pour faire face à cette concurrence.

Daniel SHAPIRA ■



...ou Jean Gabin en cheminot dans *La Bête humaine*, deux clins d'œil du cinéma français à ces figures très populaires du service public.



# Echos de l'activité des comités du POI

## et des initiatives pour la préparation du V<sup>e</sup> Congrès ouvert du POI

COMITÉ D'AMIENS DU POI

### Succès de la réunion et du barbecue du 11 juillet

**A**miens, dans la matinée du 11 juillet. Sous le soleil, la réunion du comité d'Amiens se passe chez une camarade, dans un cadre convivial, et les participants n'en discutent pas moins sérieusement de la situation. Pour cette dernière réunion avant les congés d'été — et certains sont déjà en congés —, des intervenants de divers horizons échangent : des syndicalistes, FO, CGT, des étudiants, des retraités, travailleurs du public, ouvriers, salariés du privé. Une situation inhabituelle à cette période de l'année. La quasi-totalité des militants POI sont présents, y compris des camarades que l'on voyait moins souvent, ainsi que cinq invités : des camarades qui étaient présents le 6 juin, ou s'étaient inscrits dans la discussion initiée par *Informations ouvrières*. Au cœur des échanges, la situation en Grèce, mais aussi, en lien avec celle-ci, la situation française, et particulièrement la situation dans le mouvement ouvrier.

Un camarade, ouvrier et syndicaliste dans une usine de chimie, intervient sur « la mascarade de Tsipras avec le référendum, qui trahit aussitôt, et avait soigneusement planifié tout ça ». Un autre, syndicaliste à l'inspection du travail, ajoute : « Pas besoin de dénonciation brutale : les faits parlent d'eux-mêmes, il se passe la même chose qu'avec le vote bafoué de 2005. » Un syndicaliste d'une usine agroalimentaire précise : « Il y a le non, c'est très net, mais il y a, en plus, abstention et nuls confondus, plus de 40 % qui ne se sont pas prononcés. » Un autre, syndicaliste de la Sécurité sociale : « Je suis d'accord, toute cette situation en Grèce, c'est l'illustration du



fait que ce n'est pas sur le terrain électoral que ça se joue. »

#### L'OCCASION D'ÉCHANGER

Plusieurs intervenants ajoutent : « Comme chez nous, le peuple grec devra passer par la grève pour faire reculer l'Union européenne et Tsipras sur les plans d'austérité. » « Je sens venir de grandes mobilisations à la rentrée. On a l'impression que beaucoup de choses sont possibles. »

Cette réunion de fin d'année est aussi l'occasion d'échanger sur la place que nous occupons dans cette situation. Les 65 abonnements d'été à *Informations ouvrières* réalisés dans la Somme, contre une cinquantaine habituellement, sont un signe. Un chiffre jamais atteint pour notre comité depuis la fondation du POI. Il représente le réseau

de militants avec lesquels nous devons poursuivre la discussion dès maintenant, et les perspectives qui nous sont dégagées pour faire du V<sup>e</sup> Congrès ouvert du Parti ouvrier indépendant une réussite. La réunion est suivie d'un moment convivial avec un barbecue. La discussion devient informelle, mais toujours aussi politique : l'Union européenne, la politique de guerre généralisée, les problèmes auxquels chacun est confronté dans son secteur.

#### «ÇA FAISAIT UN MOMENT QU'ON N'AVAIT PAS EU UNE RÉUNION COMME CELLE-LÀ. MAIS L'ACTUALITÉ EST AVEC NOUS»

Quatre camarades, syndicalistes CGT, pour certains membres du PCF, nous rejoignent à ce moment, après avoir tenu une diffusion contre la réforme ter-

ritoriale, le pacte de responsabilité. La discussion se poursuit également avec eux, pendant le repas, avec une préoccupation commune : préparer la rentrée, se saisir de nos organisations syndicales et continuer dans la voie ouverte par la grève du 9 avril. Cette discussion se poursuivra en septembre, dans une assemblée-débat sous l'égide de *Informations ouvrières*, dans la continuité du 6 juin. Deux participants ont pris leur carte au POI. D'autres nous disent réfléchir, demandent comment fonctionne le parti.

Des camarades repartent avec le dernier numéro d'*Informations ouvrières*. Autour du barbecue, plusieurs camarades le disent : « Ça faisait un moment qu'on n'avait pas eu une réunion comme celle-là. Mais l'actualité est avec nous. »

Correspondant ■

COMITÉ NORD-MONTPPELLIER DU POI, JEUDI 9 JUILLET 2015

## Un authentique parti ouvrier indépendant

Le comité Nord-Montpellier du POI avait décidé d'une réunion de ses adhérents à la veille des vacances, mais dans une situation qui nécessitait une discussion large car marquée par le résultat du référendum en Grèce, avec le « non » sans équivoque du peuple grec aux plans de l'Union européenne et aux négociations qui visent à l'étrangler.

La participation à la réunion d'un camarade syndicaliste et organisé au Front de gauche a enrichi la discussion.

La réunion était centrée sur : « Comment aider le peuple grec ? », « Comment le soutien des peuples d'Europe peut-il être le plus efficace ? » Voici quelques extraits des interventions :

« Hollande et son gouvernement ont mis tout leur poids dans la balance pour faire gagner le camp du « oui ». Le ministre grec des Finances a démissionné afin de ne pas gêner les négociations. »

« En France les organisations politiques n'ont à l'esprit que la préparation des régionales. »

« Dans le POI, nous œuvrons pour qu'il ressemble à un authentique parti ouvrier et indépendant, avec une diversité de militants de sensibilités différentes qui

seraient représentées dans ses instances. A l'heure actuelle, ce n'est pas l'outil souhaité. Il faut l'ouvrir. Une discussion est engagée. Elle est publique. C'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à faire le 15 juin à Montpellier, ce qui est un premier pas, avec un résultat positif. »

« Les initiatives sont nombreuses. La meilleure façon d'aider le peuple grec, c'est le combat contre le gouvernement Hollande dans tous les aspects de sa politique. Après le 6 juin et le 15 juin, comment poursuivre ? »

#### «COMMENT COMBATTRE LA POLITIQUE QUI MET LES PEUPLES À GENOUX ?»

« Le soutien au peuple grec : c'est important. Il y a eu black-out complet dans les médias quant aux raisons et aux motivations du peuple grec à voter non. »

« C'est un séisme en cours. Sarkozy a dit : il faut que quelqu'un dirige l'Europe, la France ou l'Allemagne. Comment combattre la politique qui met les peuples à genoux ? Il y a des obstacles, en particulier les directions des partis « à gauche ». Informations ouvrières est la tribune de ceux qui veulent se battre. »

« Le journal Le Monde écrit que le FMI a un plan B : annuler une partie de la dette, mais faire un prêt supplémentaire. La Grèce et sa dette : c'est important, ça

nourrit les capitalistes. Gagner les luttes dans notre propre pays : c'est la meilleure aide au peuple grec. »

« L'ennemi est dans notre propre pays, c'est vrai, la guerre est déclarée contre les classes ouvrières de toute l'Europe. En face, les travailleurs aussi sont organisés. On voit un mûrissement de la lutte de classe partout, et en France en particulier : grèves à Radio France, à l'AFP ; à l'AP-HP, l'unité syndicale sur le mot d'ordre de retrait a fait reculer Hirsch. Les obstacles existent : en Grèce, le PC grec a appelé à voter nul. En France, Chassaigne député PCF supplie Hollande « de faire entendre une autre voix, celle de la raison et de la solidarité envers le peuple grec ». »

« Ce n'est pas évident de s'organiser. En 2005, le vote non n'a pas été respecté. Ce n'est pas avec les élections qu'on va avancer. Les Grecs sont un exemple pour tous les peuples. On prend le même chemin. Il n'y a que la lutte des classes qui peut faire changer les choses, mais comment faire bouger les salariés ? C'est difficile. »

« Tous les jours les salariés se mobilisent. Pourtant, les organisations syndicales ont fait reprendre les salariés de Radio France. Donc il y a des obstacles à la mobilisation. La grève des cheminots avait été massive, et l'amendement Chassaigne a aidé à faire reprendre tout le monde, même si rien n'est réglé. »

« Au niveau national, le Front de gauche est une nébuleuse ; mais au niveau de Castries, nous nous sommes prononcés contre la métropole, pour une régie publique de l'eau, contre la loi NOTRe, etc. Et j'ajouterai : aux municipales, avec une liste de diverses sensibilités, nous n'avons pas fusionné, ni au premier tour ni au deuxième, par respect de nos engagements. Personnellement, je suis surtout un militant syndical. »

« Le mélange syndical et politique me gêne. Mais que nous soyons syndicalistes ou militants politiques, nous avons une idéologie commune. La richesse d'IO est d'informer (loi Macron, pacte de responsabilité, loi santé...). Avec les principes républicains et l'internationalisme, la défense de la nation est le dernier rempart des attaques du capitalisme. La casse de la protection sociale est de plus en plus importante, on revient au XIX<sup>e</sup> siècle (travail du dimanche, etc.). »

« Le 49-3 a encore été utilisé pour la loi Macron. Comment vont-ils faire pour faire passer la réforme du Code du travail sans utiliser le 49.3 ? »

La réunion s'est terminée par la signature de la pétition départementale du POI « Solidarité avec le peuple grec », par la vente du numéro « spécial 6 juin » d'*Informations ouvrières* et par la reprise d'une carte POI. Correspondant ■

TRIBUNE LIBRE  
DES COURANTS

**Résistances communistes, n° 101, est disponible**

AU SOMMAIRE

● Editorial

Par Jean-Charles Marquiset

● «Ils» ont besoin d'une force politique réellement à leur service

Par Jean Markun

● Ce gouvernement n'a aucune limite

Par Yannick Sybelin

● Loi Macron, la déréglementation au service des patrons

Par Jacky Rouvière

● TRIBUNE LIBRE

Le syndicalisme rassemblé au service du gouvernement

Par Jean-Charles Marquiset

● A l'Est, rien de nouveau

Par Manu Legrand

● Les temps modernes

La loi du marché

Par Patrice Fauchoux

● L'intégration syndicale, de l'OIT à Rebsamen

Par Serge Bloch

● DOSSIER : 2015, nouvelle rude année pour le peuple grec

Par Claude Brochard

— Le choix de la démocratie en Europe

— Chronologie de la crise de la dette publique grecque

● De la réforme territoriale à la réforme de l'Etat

Par Jean Bazelle

● Comité international contre la répression (Cicr)

Bulletin n° 105 juin-juillet-août 2015

● DOSSIER :

Laïques toujours

Par Claude Martin



Abonnez-vous à  
**Résistances Communistes**

6 numéros par an

(abonnement et routage)

18,30 € pour 6 numéros

30,50 € abonnement de soutien

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Bulletin et chèque à l'ordre de  
Résistances communistes à renvoyer à :  
Résistances communistes,  
87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.